A3599

ABCLIM CONCEPT
SARL au capital de 4000 Euros
34 Rue de Bagneaux
45140 Saint Jean de la Ruelle
RCS Orléans 495289159

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS
29 JUIN 2011
GREFFE

PROCES-VERBAL
Assemblée Générale Extraordinaire
6 juin 2011

L'an deux mille onze, le 6 juin,

Monsieur Stéphane BATALLA, domicilié au 217 Allée du Bois Bouchet 45770 Saran.
Monsieur Daniel FERNANDES, demeurant 52 rue Clara Malraux 45800 Saint Jean de Braye
Agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée : S.A.R.L. ABCLIM CONCEPT,
se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire pour décider de l'augmentation du capital social de la SARL ABCLIM CONCEPT.

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de 21 000 €uros, afin de le porter à la somme de **25 000 €uros**, réparti comme suit :

- **4 200 € par incorporation de réserves**
- **16 800 € en numéraire**

conduisant à l'élévation du nombre de parts sociales de 400 à 2 500, numérotées de 1 à 2 500 inclus.

Nouvelle répartition des parts :

- à M. BATALLA Stéphane **deux mille parts** (2 000 parts), numérotées de 501 à 2 000
- à M. FERNANDES Daniel **cinq cent parts** (500 parts), numérotées de 1 à 500

Total des parts formant le capital social : **deux mille cinq cent parts** (2500 parts).

L'Assemblée constate que cette somme est à ce jour au crédit du compte de la société, géré par la **Caisse d'Epargne (43 Rue de la Mouillère – 45100 Orléans), sous le N° 08 7316184 82.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'article 8 des statuts de la société est mis à jour en date du 6 juin 2011.
M. Daniel FERNANDES reconnaît avoir reçu 1 exemplaire des statuts modifiés et en avoir pris connaissance.

Troisième résolution

L'Assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Enregistré à : SERVICE D
Le 06/06/2011 Bordereau n°2(
Enregistrement : 375 €
Total liquidé : trois cent
Montant reçu : trois cent
L'Agente

Fait à Saint Jean de la Ruelle, le 6 juin 2011
En autant d'exemplaires requis par la loi.

(Signature des Associés précédée de la mention "lu et approuvé")

Stéphane BATALLA

Lu et approuvé

Daniel FERNANDES

lu et approuvé

POTS DES ENTREPRISES ORLEANS EST

Ext 4085

14 Case n°31

Pénalités :

e-quinze euros

e-quinze euros